

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2007

Eclairage public de la commune

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre en place un éclairage public sur trois sites de la Commune : La Caussade, le parking de la crèche et de l'école, la route de Vielmur . Le coût total de cette opération est de 66 405.94 € TTC. Les travaux vont être confiés à la CEGELEC, qui a été l'entreprise la moins disante sur cette opération. Les travaux seront réalisés en deux phases : tout d'abord la mise en place de l'éclairage sur la Caussade et sur la parking de l'école et de la Crèche et ensuite l'éclairage de la route de Vielmur. Le Conseil Municipal a également décidé de confier la Maîtrise d'œuvre au SDET.

Aménagement de la route de Vielmur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département a décidé d'intervenir en fin d'année pour réaliser le revêtement de la route départementale 92. La Commune doit pour sa part réaliser un aménagement des abords qui consiste en la mise en place de bordures, la mise en sécurité d'un passage pour les piétons, l'effacement du réseau télécom. Cette opération a été estimée à environ 200 000 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser cette opération et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir lancer l'appel d'offres pour la réalisation de l'aménagement de la route.

Aménagement des terrains de sport

- Terrain d'entraînement et jardin du Mercadial

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer l'opération d'aménagement des terrains en ce qui concerne la reprise de l'éclairage sur le terrain d'entraînement et sur le terrain de pétanque, et le remplacement du filet pare ballon. Le Conseil Municipal a retenu la proposition de la CEGELEC pour l'éclairage avec un coût de 5 480.00 € HT et la proposition de Casal sport pour le filet pare ballon pour un coût de 3 368.04 € HT. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer la commande.

- Terrain d'honneur

Le Conseil Municipal considérant les aménagements à réaliser sur le terrain d'honneur (installation d'une main courante, mise en place de l'arrosage intégré et mise en place d'un éclairage), demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire évaluer ces différents travaux et de lancer des consultations pour trouver des partenaires financiers.

Achat matériel divers

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et deux contre, le Conseil Municipal décide :

- d'équiper la place Centrale de bornes anti stationnement et de retenir la société SES pour la fourniture de ce matériel.
- de remplacer les RIS accidentés et de renforcer la signalétique autour du village par la mise en place de 6 petits RIS. La société LACROIX signalisation, retenue par la Commission Voirie et la Commission Travaux fournira le matériel pour un coût de 5 525.34 € TTC.
- d'équiper la salle de conférence d'un lecteur DVD.

Et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer commande de ce matériel.

Instauration d'une tarification pour les photocopies couleur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des photocopies couleurs selon le tableau ci-dessous

| Format/tarifs | A4 | A3 |
|---------------|--------|--------|
| Particuliers | 1.50 € | 3.00€ |
| Associations | 0.75 € | 1.00 € |

et dit que ces tarifs sont applicables immédiatement.

Fixation des droits de place pour les fêtes de Lautrec

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des droits de place comme suit :

- Fête de l'ail : 25 € pour 3ml, 30 € pour 4ml et 35 € pour 5ml + 6 € de branchement électrique.
- Du four au moulin : 15 € pour 3ml et 10 € par m supplémentaire
- Bourse aux livres : 7 € le ml

et dit que les droits de place seront reversés aux Associations organisatrices sous forme de subvention. Seule la recette du branchement électrique ne sera pas reversée aux Associations.

Cession de terrain

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer des actes de cession entre la Commune de Lautrec et M. ALBERT Jean-Pierre d'une part pour les parcelles situées au lieu dit « la Batut » cadastrées D n° 600 et D n° 602 avant la division du géomètre, et entre la Commune de Lautrec et M.MOTTES Michel d'autre part pour les parcelles sises à la « Rouquette » et cadastrées avant division B n°1352 et B n° 1354 et dit que ces cessions sont faites à titre gratuit.

QUESTIONS DIVERSES

Contrôle des installations

Conformément à la réglementation en vigueur, les équipements sportifs et les aires de jeux doivent être contrôlés par un organisme agréé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SOCOTEC, considérée comme la mieux disante, pour un montant de 690 € TTC et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir commander le contrôle.

Vente d'une concession

Le Conseil Municipal accepte le rachat d'une concession pleine terre au cimetière de St Clément et en fixe le tarif à 449.60 €.

Création d'un columbarium

Suite à plusieurs demandes d'achats d'emplacement dans un Columbarium, sur le cimetière du village et au cimetière de Grayssac, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir 6 places au cimetière du village et 4 places au cimetière de Grayssac, qui se présenteraient sous forme de petits caveaux de 60 cm sur 60 cm recouvert d'une pierre tombale et d'une stèle. Les travaux seront fait en régie et imputés sur la section d'investissement, sur l'opération 15 « agrandissement de cimetière ».pour un coût estimé à environ 3 000 € .

Mise en place d'une tarification pour les concessions du Columbarium et les caveaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Concession trentenaire : 75 €
- Concession perpétuelle : 90 €
- Caveau : 450 €

Renouvellement des CAE employés à l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler ces deux contrats pour une durée de 8 mois avec possibilité de les renouveler pour une troisième période de 8 mois. La reconduction de ces contrats commence à courir à partir du 1^{er} juillet 2007.

Devis CPIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la réalisation de la fin du chantier de la calade à la Caussade aux CPIE Pays Tarnais. La réalisation de ces travaux supplémentaires a été estimée à 1 500 €.

Subvention exceptionnelle pour la Crèche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 107 € à l'Association « Les petits meuniers », en remboursement d'une facture EDF.

Site Internet

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la société Kauriweb pour réaliser le site internet de la Mairie. Le coût de cette réalisation sera de 5 750.00 € HT.

Détermination du taux d'avancement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer un taux unique de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité. Ce taux est applicable à tous les grades.